

## La déclaration de Québec commentée par le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc

VOLUME 7 NUMÉRO 15 - 2010

Réunis du 6 au 10 octobre 2008, dans la ville de Québec, au Canada, les participants au 10<sup>e</sup> congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), venus de plus de 50 pays et des cinq continents, ont débattu du loisir comme déterminant du développement durable des communautés.

Les participants ont examiné l'état du loisir dans les communautés du monde, puis ont questionné sa relation avec l'affirmation de l'identité et l'accroissement de la solidarité, des liens sociaux et de la diversité au sein d'une communauté. Ils ont débattu du loisir comme espace public et lieu d'engagement des personnes, de prise de conscience des enjeux collectifs et ferment de la société civile. Enfin, ils ont examiné le rôle du loisir comme déterminant de la santé des personnes et des collectivités.

Au terme de ces assises, les participants ont adopté la déclaration de Québec.

Le 3 décembre 2009, monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, commentait cette déclaration confirmant le rôle essentiel du loisir dans le développement social et de la santé physique des Québécois, dans une lettre adressée au président du Congrès mondial du loisir 2008, monsieur Michel Beauregard.

L'Observatoire québécois du loisir, avec la permission du destinataire de la lettre, est heureux de présenter ce commentaire et de l'appuyer de citations des politiques énoncées par le ministre. Le lecteur quelque peu averti verra facilement les liens et les défis qui unissent loisir et santé.

André Thibault, directeur OQL



## **Déclaration de Québec** Le loisir essentiel au développement des communautés



### EXTRAITS

#### **ART. 1 – QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS**

##### CONSIDÉRANT QUE

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer, d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

##### ATTENDU QUE LE LOISIR

Est un droit reconnu par l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> et est caractérisé par :

<sup>1</sup>Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Article 24; Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Principe 7; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), article 13; Principes des Nations Unies pour les personnes âgées (1991).

- Une libre recherche personnelle et de groupe de satisfaction, de plaisir, de découverte et de socialisation dans un esprit ludique;
- Des expériences de bien-être et d'harmonie avec soi, les autres et la nature;
- Des saines habitudes de vie en lien avec la santé physique et sociale des personnes et des communautés;
- Des effets de développement culturel, social et économique sur la société, comme en témoigne la Charte du loisir de l'Organisation mondiale du loisir<sup>2</sup>;
- L'accessibilité pour le plus grand nombre de personnes.

#### **CONSÉQUEMMENT :**

Le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté.

#### **ART. 2 – CAPITAL SOCIAL DES COMMUNAUTÉS**

##### **CONSIDÉRANT QUE**

- Le loisir s'exprime en un acte libre des personnes;
- Les communautés qui fonctionnent mieux que d'autres sur les plans social, culturel et économique se distinguent par une forte conscience des enjeux communs, un sentiment de pouvoir agir ensemble et un capital social fondé sur un niveau élevé de participation sociale et publique, de confiance et de réciprocité de ses membres.

##### **ATTENDU QUE LE LOISIR**

- S'avère un lieu majeur d'engagement social et volontaire des citoyens et d'expression du sentiment d'appartenance et de solidarité;
- Contribue à l'émergence et au maintien de multiples groupes sociaux, d'une vie associative intense et de réseaux de groupes partenaires;
- Constitue un lieu public de rencontre et de construction de liens sociaux au-delà des liens fonctionnels du travail et de la diversité des collectivités.

<sup>2</sup>Organisation mondiale du loisir (2000). Version originale adoptée par la International Recreation Association en 1970, et révisée par son successeur la World Leisure and Recreation Association en 1979 devenu la World Leisure Organisation (Organisation mondiale du loisir) en 2007.

#### **CONSÉQUEMMENT :**

Le loisir contribue au développement du capital social des communautés.

### **Le commentaire du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec**

*Québec, 3 décembre 2009*

*Monsieur Michel Beauregard*

*Président*

*Conseil québécois du loisir*

*4545, avenue Pierre-De-Coubertin*

*C.P.1000, succursale M*

*Montréal (Québec) H1V 3R2*

*Monsieur le Président,*

*C'est avec un intérêt que j'ai pris connaissance du texte de la Déclaration de Québec : Le loisir essentiel au développement des communautés que vous me transmettiez le 9 octobre dernier. Cette déclaration, issue d'une mobilisation internationale ayant culminé lors du 10<sup>e</sup> Congrès mondial du loisir tenu à Québec en 2008, m'apparaît compatible avec plusieurs orientations de mon ministère.*

*En effet, comme vous le savez sûrement, le développement des communautés est l'une des trois stratégies d'action privilégiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme national de la santé publique 2003-2012 (PNSP).*

La famille, le milieu de garde, l'école, le milieu de travail et la communauté sont autant d'environnements sociaux qui, selon les valeurs et les normes qu'ils véhiculent, influent sur les pratiques sanitaires des personnes. La stabilité sociale, la sécurité, la reconnaissance de la diversité, l'harmonie dans les relations interpersonnelles et la cohésion sociale composent un ensemble de conditions qui ont un effet protecteur sur la santé.<sup>3</sup>

*Cette stratégie vise l'amélioration des conditions de vie sur les plans social, culturel, économique et environnemental. Les différentes composantes de la Déclaration, qui sont la qualité de vie et la santé des personnes et des communautés, le capital des*

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, (2003) PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE, 2003 - 2012, p.15

([www.rrsss12.gouv.qc.ca/.../Programme\\_nationale\\_sante\\_pub.pdf](http://www.rrsss12.gouv.qc.ca/.../Programme_nationale_sante_pub.pdf)) site visité le 18 mai 2010.

*communautés et la vie démocratique, constituent des principes communs au développement des communautés comme défini dans le PNSP. Ces principes guident l'implication des différents intervenants du réseau de la santé soutenant le développement des communautés, et ce, qu'ils œuvrent aux niveaux local, régional ou national. Le loisir fait définitivement partie des interventions contribuant à l'application de ces différents principes.*

<b>La ville et le milieu social : puissants déterminants de la santé<sup>4</sup></b>
<b>Qu'est-ce que les déterminants de la santé ?</b>
<p>La bonne santé dépend d'une multitude de facteurs. Certains se rapportent à l'individu, alors que d'autres concernent la collectivité. À la base, il y a la biologie dont nous avons hérité de nos parents, nos grands-parents et ceux qui les ont précédés. Puis, les décisions personnelles que l'on prend quotidiennement et le style de vie que l'on adopte exercent une influence déterminante sur l'évolution de notre état de santé. Enfin, l'environnement social et l'environnement physique dans lesquels nous évoluons jouent un rôle que nous avons souvent tendance à sous-estimer. On est portés à croire que les décisions en matière de santé dépendent d'abord et avant tout de l'individu, qui jouit de son libre arbitre. Pourtant, quand on s'y arrête, on se rend bien compte que les choix personnels sont conditionnés par des facteurs comme la scolarité, le revenu, le statut social, le quartier ou le village où l'on habite.</p>
<b>Les liens sociaux</b>
<p>Les liens sociaux et communautaires qui se tissent au sein des milieux de vie sont un gage important de santé et de bien-être. Or, il y a un lien évident entre l'environnement bâti et le soutien social.</p> <p>On constate en effet que l'intégration sociale est plus aisée dans les milieux densément peuplés qui encouragent la mixité des usages. La vie sociale y est plus active, plus dynamique, les espaces publics offrant de nombreuses possibilités d'interactions et d'animation. Quand</p>

<sup>4</sup> Les textes de cet encadré sont tirés de (2007) La santé, autrement dit...Pour espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service des orientations en santé publique de la Direction du programme de santé publique.

les activités se font à pied, les contacts avec le voisinage sont également plus fréquents.
<b>Le milieu</b>
<p>L'environnement social, c'est-à-dire le milieu dans lequel on évolue et les relations que l'on entretient avec les autres, joue un rôle déterminant pour la santé. Certains facteurs sociaux, comme les relations qu'un individu entretient avec ses proches et son sentiment d'appartenance envers sa communauté, ont un impact certain sur les problèmes de santé physique et mental. Ainsi, les personnes isolées socialement ou celles qui ont un réseau social pauvre sont plus susceptibles d'être en mauvaise santé et de décéder prématurément. Pour comprendre l'influence de l'environnement social sur l'état de santé, on peut s'appuyer sur deux concepts : le soutien social, qui est le produit des relations qu'un individu entretient avec ses proches, et la cohésion sociale, qui fait référence à la volonté des membres d'une collectivité de coopérer au mieux-être de tous.</p>
<b>La participation</b>
<p>Compte tenu de l'influence des relations sociales sur l'état de santé de la population, la participation des individus à la vie de la communauté est certainement une voie à privilégier.</p>

*L'impact du loisir sur l'acquisition de saines habitudes de vie m'interpelle fortement. Depuis l'adoption du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 : Investir pour l'avenir, une série de mesures favorisant l'acquisition et le maintien des saines habitudes de vie a vu le jour. Plusieurs d'entre elles relèvent du domaine des loisirs. Ces mesures sont fort variées, mais elles ont pour cible commune l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise, un objectif rejoignant la Déclaration de Québec. Les actions proposées dans ledit plan visent, plus particulièrement, la mise en place d'environnements aussi favorables que possible au mode de vie physiquement actif et à la saine alimentation. Intervenir sur les environnements suppose une action communautaire s'inscrivant dans la logique du développement des communautés.*

<i>Investir pour l'avenir</i>
<b>Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012</b>
<b>Introduction</b>
<p>Les individus ont des habitudes de vie qui peuvent ou non contribuer à leur santé et à leur bien-être. Ces habitudes sont influencées par divers facteurs sociaux, économiques et environnementaux, d'où l'importance de créer des environnements et des conditions favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie.</p> <p>L'amélioration des habitudes de vie et la création d'environnements facilitant leur adoption ou leur maintien est l'affaire de tous. En effet, elles nécessitent la contribution de nombreux acteurs gouvernementaux, communautaires, associatifs, privés et individuels.</p>
<b>Un enjeu de société</b>
<p>Les exigences physiques de la vie quotidienne ont passablement diminué au cours du 20<sup>e</sup> siècle, en raison de l'aménagement urbain et de facteurs liés à l'industrialisation, à l'automatisation et à l'avènement de l'informatique, qui ont influencés autant le travail que la pratique des loisirs.</p> <p>Ces changements de mode de vie entraînent, entre autres conséquences, un manque de temps pour se détendre, pour se déplacement à pied et en vélo, pour cuisiner, jardiner, s'adonner à des activités physiques ou sportives de loisir, etc.</p>
<b>Cadre d'intervention</b>
<p>Pour agir efficacement et amener un changement effectif, notamment en ce qui concerne les habitudes de vie, il faut intervenir sur les comportements individuels tout en instaurant un environnement et des conditions de vie qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie. Le but est donc de « rendre les choix de santé durables, conviviaux et faciles à faire ».</p>

<b>Les municipalités</b>
<p>Parmi les différents milieux dans lesquelles évoluent les jeunes et leur famille, les municipalités sont sans conteste un de ceux qui peuvent contribuer à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie. Appuyés adéquatement, les acteurs et décideurs locaux seront à même de créer des environnements propices à l'adoption de saines habitudes de vie.</p>
<b>Les milieux municipal, communautaire et associatif</b>
<p>Les municipalités sont également des milieux privilégiés pour donner aux jeunes et à leur famille le goût de bouger. En plus des secteurs traditionnels de loisirs et de sport, les municipalités sont de plus en plus sensibles aux influences de l'aménagement du territoire sur la propension de la population à être active physiquement. Ainsi, plusieurs projets visant intégrer au tissu urbain des modes de déplacement actifs ont vu le jour au cours des dernières années.</p> <p>C'est aux municipalités qu'est confiée la responsabilité de l'aménagement urbain, de l'organisation des loisirs et des sports à l'échelle locale, des installations requises et des infrastructures nécessaires à la vie en commun.</p>
<b>Promouvoir des normes sociales favorables</b>
<p>Pour avoir des retombées sur l'état de santé de la population, les campagnes doivent être accompagnées de changements sociaux et d'interventions dans les divers milieux de vie. Le changement souhaité doit ultimement entraîner la mobilisation des individus quant à leur propre santé et celle d'autres acteurs sociaux qui peuvent avoir une influence sur la santé de la population, comme les décideurs et les intervenants.</p>

*À mon sens, la Déclaration de Québec vient renforcer le positionnement du loisir en contribuant fortement et efficacement à la qualité de vie et la santé des populations. Elle se veut un incitatif supplémentaire qui favorisera l'engagement des communautés dans le développement du loisir. Il ne fait aucun doute que les communautés qui choisiront de s'engager dans cette voie mettront en place, du même coup, des environnements plus favorables à l'acquisition et au maintien des saines habitudes de vie.*

*Je profite de l'occasion pour féliciter votre collaboration à l'élaboration de la Déclaration de Québec ainsi que votre engagement soutenu dans le développement du loisir.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs*

*Le ministre,*

Yves Bolduc.

N3Réf. : 09-MS-04127